

Didier BIGO

Éditorial

Sécurité et protection des données

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Didier BIGO, « Sécurité et protection des données », *Cultures & Conflits* [En ligne], 74 | été 2009, mis en ligne le 27 décembre 2009, consulté le 06 janvier 2013. URL : <http://conflits.revues.org/17425>

Éditeur : Centre d'études sur les conflits

<http://conflits.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://conflits.revues.org/17425>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Creative Commons License

Editorial

Sécurité et Protection des données

Didier Bigo

Ce numéro est un numéro particulier. C'est en quelque sorte un numéro de transition. Une nouvelle équipe de rédaction se met en place avec les nouvelles responsabilités de Laurent Bonelli comme secrétaire général du centre et l'installation de la revue dans les locaux de Paris-Ouest-Nanterre. L'équipe de rédacteurs associés s'élargit à Christian Olsson et Philippe Bonditti. Blaise Magnin et Karel Yon remplacent Estelle Durand, Aurélie Veyron Churlet et Pauline Vermeren comme équipe de rédaction. Nous sommes ravis qu'ils aient tous deux accepté de nous rejoindre et de mettre leur enthousiasme et leurs compétences dans la revue, au moment où les difficultés financières dues à la politique de différents ministères de ce gouvernement de couper les sources de financement des revues de sciences sociales, en particulier les plus critiques, s'est fait particulièrement sentir, nous obligeant à nous séparer des personnes salariées très professionnelles que nous avions auparavant. Pour survivre à cette réduction des budgets, la revue va avoir besoin de cet enthousiasme renouvelé, de cette volonté de se battre et de résister à la politique de réduction, d'austérité qui, au nom de l'efficacité et des lois du marché, purge le nombre de revues à qui on accorde des subventions significatives et met en péril les conditions d'un échange d'idées véritablement pluraliste et contradictoire dont la recherche universitaire a besoin. La revue qui va bientôt fêter ses vingt ans, va donc avoir besoin de vous, lecteurs qui achetez la revue papier ou de vous lecteurs qui la lisez gratuitement sur Internet. Vous êtes en mesure de peser en nous soutenant financièrement, si possible en vous abonnant et en faisant abonner vos centres à la revue, et en nous soutenant moralement par des lettres de soutien, ainsi qu'en nous indiquant dans ces lettres les citations que vous avez faites de la revue, les cours où elle est donnée comme texte de référence. Vous êtes extrêmement nombreux. Un effort de chacun, même minime, changera la situation. Notre réputation internationale dans le monde francophone et au-delà nous a permis jusqu'à présent de surmonter les pires difficultés grâce à des subventions et contrats européens, mais nous sommes sceptiques sur les conditions d'évaluation qui se mettent en place en France et sur leur crédibilité scientifique. Construire grâce

à vous une contre expertise immédiate et préparer un numéro sur l'analyse comparée des conditions d'évaluation des revues de sciences sociales nous semble donc indispensable.

Ce numéro de *Cultures & Conflits* n'est pas un numéro thématique contrairement à nos habitudes. Il regroupe des articles qui nous ont été envoyés séparément. Il ne faut donc pas y chercher une cohérence de problématique, même si pour plusieurs articles il existe un fil directeur qui est celui des enjeux de protection des données au regard des développements des pratiques de surveillance et de renseignement à l'échelle transnationale. Il rejoint donc les analyses de ce que nous avons publié dans le numéro 64 « Identifier et surveiller » (2006), dans le numéro 68 « Circulation et archipel de l'exception » (2007) et il anticipe sur le numéro 76 qui portera sur les incidences de l'échange des données au niveau transnational pour les individus qui en sont la cible. Dans le premier article, Denise Helly fait une superbe synthèse de la construction des images du migrant par les médias, les débats publics et les mesures gouvernementales, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Elle analyse le double statut de la construction sociale et politique de l'immigration en montrant les raisons de la montée en puissance des discours décrivant l'immigration comme menace à la sécurité, à la cohésion sociale, aux identités, et de ceux qui l'articulent en fonction des besoins des Etats et parlent d'immigration sélectionnée ou choisie pour soit exclure, soit obliger à l'assimilation. Le contraste entre les populations visées par les discours et les politiques gouvernementales dites migratoires est flagrant et montre la nécessité d'analyser les différents modes de légitimation de ces inclusions forcées et exclusions que produisent les bureaucraties : sécurité, cohésion sociale, ethnicisation des appartenances collectives. L'analyse des rationalités des politiques gouvernementales et des logiques bureaucratiques transnationales des polices, des services sociaux, ou des services d'intégration montre comment se créent des lignes de continuité au delà des divergences de cadres nationaux, de législation et de situation sociale. Ces effets transversaux se retrouvent aussi dans le texte de Paul de Hert et Rocco Bellanova sur la coopération transatlantique dans le domaine du partage de données et d'informations entre l'Union européenne et les Etats Unis. Les bureaucraties des divers services de renseignements se constituent en guildes professionnelles transnationales échangeant les informations sur tout suspect potentiel mais en assurant qu'elles respectent, de part et d'autre, via des législations profondément différentes, les droits à la protection des données et au respect de la vie privée.

La terminologie de langage commun remplace celle de garanties juridiques identiques, et ouvre la voie à des usages illégitimes aux yeux des citoyens mais acceptables aux yeux de la guilde du renseignement à l'échelle occidentale. Sylvia Preuss Laussinotte développe plus en détail dans son texte le cas européen et les différentes bases de données qui servent à ces échanges

de renseignements. Elle explique qu'il ne s'agit pas à ce niveau d'une logique de fusion / intégration ou de centralisation des données mais d'un processus général d'amplification des données contenues dans ces grandes bases européennes (notamment avec l'introduction d'éléments biométriques) et de l'accès croissant d'autorités policières, administratives et de diverses institutions à ces données pour des questions de plus en plus routinières et très éloignées des impératifs de sécurité nationale. Elle insiste sur le rôle des juges de la Cour européenne des droits de l'Homme qui ont commencé à poser des limites à l'extension de ce « langage commun » et qui doivent sans doute aller plus avant, tous comme les différents parlements nationaux et européens, dans l'examen substantiel des pratiques d'échange d'information et de leur justification. Ces deux textes montrent à quel point l'harmonisation juridique des définitions est abandonnée au profit de la reconnaissance mutuelle que chaque pays ou chaque entité a le droit à sa propre définition de ce qu'information signifie, de ce qu'autorité de police signifie, et de ce qu'échange signifie.

Amandine Scherrer, Valsamis Mitsilegas, Antoine Mégie étudient quant à eux les définitions de la criminalité organisée et montrent que les concepts utilisés pour donner ces définitions *a priori* convergentes, restent vagues et imprécis. Les mesures législatives adoptées, notamment dans le domaine pénal, ainsi que des instruments et des mécanismes opérationnels ne reposent de facto que sur le langage commun et le comportement des agents ainsi que de leur acceptation des règles du jeu, et non de contraintes externes juridiques ou politiques fortes. L'autonomie des guildes professionnelles est au cœur de ces ambiguïtés voulues. Les plus récentes tentatives de définition de la criminalité organisée, notamment au sein de la décision-cadre du Conseil de 2008 illustrent cet aspect problématique. Selon les environnements politiques et les intérêts professionnels, la lutte internationale contre la criminalité organisée a constamment évolué, se focalisant alternativement sur le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, ou encore le financement du terrorisme. De la même manière, d'autres éléments habituellement englobés dans le concept très vague de crime organisé transnational, comme la corruption, le crime d'entreprise, ou la criminalité en col blanc, sont demeurés secondaires dans l'ordre des priorités des agendas internationaux et européens, tout du moins en comparaison avec le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Le texte de Gerard Beaudu est une actualisation du texte qu'il avait publié dans le numéro 68 sur les logiques d'externalisation des procédures de visas et le recours de plus en plus massif aux entreprises privées dans la (pré)sélection des dossiers. Il montre à quel point le phénomène s'intensifie sans que pour autant il n'y ait de débat public autour de ces enjeux centraux pour la protection des données personnelles à l'égard des acteurs privés et pour la mobilité des personnes à l'échelle internationale.

Enfin nous publions un très beau texte de Gilles Bataillon qui nous emmène loin de l'Europe, mais au plus près de questionnements permanents de la revue sur le rôle du récit. Il s'interroge sur la guerre civile Moskitia nicaraguayenne de 1981 à 1989, et sur les conditions de l'écriture quand il n'existe pas d'archives accessibles et que les principaux acteurs du conflit sont toujours des personnages politiques de premier plan. Comment interroger les témoins et les acteurs ? Que sont-ils prêts à raconter et à quelles règles obéissent leurs récits ? Comment utiliser ces récits et que révèlent-ils tant sur le passé que sur le présent ? Ce qu'il nous dit sur les récits de vie est au cœur des préoccupations pour repenser les méthodes d'approche de l'international et ne se confine en aucune manière à l'anthropologie.